



Liminaire FO-DGFIP 84 - CSAL du 16 janvier 2023

Ce CSAL s'est tenu lundi 16 janvier après-midi. Seul le représentant FO DGFIP 84, Christian PERNOT, a siégé durant toute la séance essentiellement consacrée aux suppressions d'emplois dans notre département. FO a tenu à interroger la Direction sur la disparition d'emplois en Vaucluse pour la mettre face à ses contradictions, et lui faire assumer ses choix. Nous estimons que ce serait trop facile de la laisser dégraisser nos services sans rendre compte aux agents via leurs élus. Avant le début de la séance, la délégation a lu la liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Nous y voilà, le premier CSAL se tient aujourd'hui dans notre Direction. Nous ne sommes pas dupes, cette instance née de la fusion du CTL et du CHS-CT n'est que le reflet de la volonté de réduire le dialogue social par les Directions Générales. D'ailleurs, nous ne pouvons que constater que la mise en place des CSAL n'est pas aboutie puisqu'aucun règlement intérieur ne régit ces instances. FO DGFIP 84 dénonce une fois de plus ce manquement qui ressemble à une mascarade puisqu'il faut le rappeler, l'annonce de la réforme date de plus de deux ans. Comment tenir une instance sans règlement intérieur ?

FO DGFIP 84 exige qu'un règlement intérieur soit discuté et adopté sans délai !

Comme un symbole, l'ordre du jour de ce premier CSAL dans notre département est symptomatique de la DGFIP actuelle puisqu'il a essentiellement pour objet les suppressions d'emplois !

L'année 2023 s'annonce très mal dans notre département. La première phase du Nouveau Réseau de Proximité s'achèvera en septembre et sa mise en place laisse un « goût d'Orange amère » dans l'ensemble des services, pour reprendre le titre d'un article de presse concernant la DGFIP publié au début du mois. Les collègues qui travaillent dans les antennes déjà mises en place dans les SIE et SIP se demandent déjà quand ces structures vont fermer. Ceux qui exercent leurs missions dans les sièges sont surchargés de travail. Il en va de même pour les collègues des SGC. Les agents du service de la redevance s'interrogent toujours sur leur avenir à la DGFIP alors que la Centrale a supprimé leur mission depuis l'été dernier. Dans l'ensemble des services, il faut faire plus avec moins mais une telle logique conduit à dégrader le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents de la DGFIP !

En d'autres termes, les services fonctionnent tant bien que mal, les agents s'usent au travail et exercent leur missions avec un sentiment d'insécurité. Ils s'interrogent très régulièrement sur leur avenir au sein de la DGFIP en général et de leurs services en particulier.

Malgré cette situation délétère, le rouleau compresseur du NRP continue de déstructurer le réseau. En effet, cette année, la DGFIP va perdre 850 emplois, en réalité 1450 dans le réseau, qui viennent s'ajouter aux 40 000 déjà supprimés depuis le début des années 2000.

Dans notre département, les services manquent de bras, de formateurs, de cadres, de soutien et ce n'est pas en supprimant neuf emplois supplémentaires que les choses pourront s'arranger !

En complément du NRP, l'administration fiscale a instauré une réforme de la responsabilité des gestionnaires publics depuis le premier janvier. Nous vous avons demandé de rédiger une note sur cette question le 28 décembre dernier. Le trois janvier, vous avez adressé à la section FO DGFIP 84 une réponse qui se veut rassurante sur les conditions d'application de cette RGP, en insistant sur le strict encadrement de la mise en cause des agents. Cet argument ne répond pas à la question posée. Nous n'avons toujours pas de note de service détaillée qui rappelle le droit et précise les éléments détaillés d'application tant de l'ordonnance de mars 2022 que du décret de décembre 2022. Comme nous vous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, cette réforme de la RGP change fondamentalement les méthodes de travail dans l'ensemble des services comptables de la DGFIP. FO DGFIP vous demande de relayer sa demande de rédaction d'une note détaillée sur les conditions d'application de la réforme de la RGP auprès de l'administration centrale afin de ne pas nous limiter à une réflexion interne à notre DDFIP sur ce point.

Pour conclure, les personnels n'en finissent pas de subir une dégradation de leurs conditions de travail à la DGFIP. Quand vous ajoutez à ce mal-être quotidien dans votre environnement professionnel le décrochage des salaires et la réforme des retraites qui prétend nous obliger à travailler deux ans de plus, les conditions sont réunies pour que les agents de la DGFIP fassent grève le 19 janvier prochain aux côtés des salariés de la fonction publique et du secteur privé !

Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local du 16 janvier 2023

En réponse à la liminaire de FO, le Président a évoqué deux points :

- s'agissant de l'absence de règlement intérieur du CSAL, il a indiqué que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique devait présenter un modèle de règlement intérieur pour les CSAL à la fin du mois de janvier. Pour FO, siéger sans règlement intérieur, c'est mettre la charrue avant les bœufs !
- en ce qui concerne la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, le Président estime que l'absence de barème de sanctions avant l'entrée en vigueur de cette réforme ne constitue pas une première dans notre administration. Il aurait été intéressant qu'il donne des exemples qui corroborent son affirmation. Toutefois, il reconnaît qu'il aurait préféré que ce barème soit fixé avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Répartition des suppressions d'emplois par services en Vaucluse :

SIP : suppression de 11 emplois

- 5 emplois de catégorie C au SIP Sud Vaucluse, à l'antenne de Cavaillon ;
- 3 emplois de catégorie B et 2 emplois de catégorie C au SIP Est Vaucluse ;

- 1 emploi de catégorie C au SIP Nord Vaucluse, à l'antenne de Carpentras.

Pour la Direction, ces suppressions sont justifiées par les gains de productivité ainsi que par la fin de la TH sur les résidences secondaires et de la contribution à l'audiovisuel public. Elle insiste également sur les suppressions de missions, notamment le « zéro cash » ou le déploiement du Nouveau Réseau de Proximité.

FO a demandé quelle méthode était utilisée pour calculer ces gains de productivité et évaluer les suppressions d'emplois correspondants. La direction n'a apporté aucune réponse à cette question !

De plus, la délégation a également rappelé que, depuis 2015, les effectifs des SIP avaient diminué de 23 %.

Pour la Direction, les suppressions sont ciblées sur des emplois déjà vacants. Selon nous, elles sont loin d'être indolores. En effet, si des emplois sont vacants, cela ne veut pas dire pour autant que la masse de travail a disparu!

Par ailleurs, le développement de nouvelles applications informatiques ne s'accompagne pas forcément d'une baisse de la charge de travail. A titre d'exemple, les collègues des SIP s'attendent à une forte sollicitation des contribuables avec l'arrivée du logiciel GMBI (gérer mes biens immobiliers) tant par téléphone, mél qu'à l'accueil.

De plus, des communes de notre département choisissent d'instaurer une taxe d'habitation sur les locaux vacants, ce qui génère également des questions de la part des contribuables.

Enfin, FO a interrogé la Direction sur l'évolution de l'activité des SIP, qui fait l'objet d'une réflexion au plan national. Elle nous a livré des pistes de réflexions de la Centrale. Le recouvrement forcé pourrait basculer vers les Pôles de Recouvrement Spécialisés, l'accueil pourrait se charger de réponses de premier niveau pour les missions foncières.

Ces projets sont inquiétants, ils visent essentiellement à supprimer encore plus d'emplois dans nos services !

Services des impôts des entreprises : suppression de trois emplois

- 1 emploi de catégorie C au SIE Sud Vaucluse (antenne Apt) ;**
- 1 emploi de catégorie C au SIE d'Avignon ;**
- 1 emploi de catégorie C au SIE Nord Vaucluse (siège Carpentras).**

La Direction estime que ces baisses d'effectifs sont compensées par la création d'un poste de A dans chaque SIE concerné. Pour FO, cet argument ne tient pas car les inspecteurs n'exercent pas les mêmes missions que les agents de catégorie C !

Trésoreries et Services de Gestion Comptables :

- Suppression d'un poste de catégorie B (vacant) au SGC de Vaison la Romaine ;**
- Intégration au futur SGC d'Avignon de quatre emplois de la DDFIP du Gard dans le cadre du transfert de l'activité de gestion des collectivités locales de la trésorerie de Villeneuve les Avignon (3 B et 1 C) ;**
- Suppression d'1 emploi de catégorie C à la trésorerie du CHA à Avignon.**

Pour FO, l'arrivée de quatre agents de la trésorerie de Villeneuve les Avignon ne saurait cacher la diminution des effectifs et la surcharge de travail dans les trésoreries et SGC de notre département. Ils seront transférés avec la charge de travail de leur ancienne trésorerie !

Les services de contrôle : suppression de deux emplois

Au sein des brigades de vérifications, l'emploi du secrétaire, actuellement vacant, est supprimé. FO a souligné que les agents des deux brigades devront assumer, en plus de leur travail habituel, les tâches auparavant dévolues à ce collègue.

En ce qui concerne le PCE, la situation des collègues B de la redevance a été évoquée. FO a souligné que la Centrale n'avait pas déterminé de missions pour ces collègues alors qu'elle savait depuis cet été que la redevance était supprimée. Cette inaction est regrettable ! La Direction donne l'impression de naviguer à vue : les collègues ont dû attendre le début de l'année pour connaître leurs nouvelles missions !

Par ailleurs, le PCE d'Avignon perd encore une fois un inspecteur. FO-DGFIP s'interroge sur l'avenir que réserve la direction à ce service de contrôle fiscal.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, FO DGFIP 84 a voté contre les suppressions d'emplois 2023 en Vaucluse.

Ponts naturels :

Au titre de l'année 2023, le calendrier deux ponts naturels étaient proposés :

- le vendredi 19 mai ;
- le lundi 14 août.

Pour le 19 mai, la direction a décidé qu'au titre de la campagne fiscale déclarative, une permanence à distance (téléphonique et e-contact/mail) serait mise en place. Cette permanence sera constituée par des agents volontaires des SIP du Département.

FO a voté contre cette proposition. Pourquoi proposer un pont le 19 mai et, dans le même temps, organiser une permanence à distance dans le cadre de la campagne IR ? Si un pont naturel est accordé, personne ne doit travailler !

De plus, les ponts naturels ne sont pas des cadeaux faits aux agents. En effet, ils sont récupérés sur leur dotation de congés et ont traditionnellement été présentés par l'administration comme une mesure qui ne souffrait aucune exception dans les départements.

Questions diverses :

FO DGFIP 84 a rappelé la revendication des agents du SGC de Pertuis qui, compte tenu de longs trajets, demandent à bénéficier de places de parkings automobiles réservées. Une fois de plus, la Direction s'y est opposée. Elle consent juste à mettre en place un parking à vélo.

La délégation a également interpellé la Direction sur la non attribution du régime indemnitaire spécifique aux collègues chargés de l'accueil et de la caisse à Montfavet CH. La Direction nous répondra prochainement sur ce point.